

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le huit mars, à quinze heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Françoise BOUTILLIER, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Claude COLLET, Jean-Pierre POLIN.

Absent excusé :

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

\*\*\*\*\*

Lecture et approbation du compte-rendu du 27 janvier 2017.

**TRAVAUX : EXAMEN ET DISCUSSION DES DEVIS**

Le conseil examine les différents devis pour les travaux à faire :

Nature	RVM	COLAS
Parking face cimetière	5 648,88 TTC	8 856,00 TTC
Mur	17 932,80 TTC	12 115,20 TTC
Route de la défense	29 692,32 TTC	26 868,00 TTC
Nid de poules Ferme Souillard	1 686,00 TTC	780,00 TTC
Regard + avaloir route de Château-Thierry	2 628,00 TTC	

Une demande de subvention FDS sera demandée.

**DELIBERATION EN RAPPORT AVEC LA CARCT**

Les communes faisant parties de la CARCT, à part l'ex CCRCT, doivent voter à l'unanimité, la neutralisation des taux 2017.

Cette neutralisation va permettre d'avoir un taux intercommunal unique, de faire baisser ou augmenter certains communaux, mais sans impact financier pour le contribuable.

Les impôts 2017 devront être les mêmes que 2016, hors la revalorisation des bases.

**CIMETIERE : CONTINUATION DE LA PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

La période des 3 ans, après la fin d'affichage du 1<sup>er</sup> constat d'abandon est arrivée.

La suite de la procédure à faire va être mise en place pour terminer cette démarche.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Un courrier va être fait auprès du Conseil Départemental (et copie à Monsieur KRABAL) pour l'état de la route de Lauconnois.
- La CARCT demande à la commune si elle souhaite garder son droit de préemption. Accord de l'ensemble du conseil.
- Un tour du village va être fait pour faire le point sur l'entretien. Rendez-vous est pris pour le 17 mars 2017 à 15h00.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les conseillers,

Le Maire,